

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2103-25

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à 19 heures 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes)
étant assemblé à huis clos, au lieu habituel de ses séances, après
convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA –
Maire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 10 + 4 proc

Votants : 14

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Eliane CALDEI-VIDAL –
Christian DI MARTINO – Jean-Marc BLANIC – Pascale PELLETIER –
Philippe ALLEGRINI – Béatrice ROZIER – Michel CORSINI – Fabienne
GALLI

Absents excusés : Sandrine BARRALIS – Fabrice FONTAINE – Chantal
BARBIER – Patrice MARTIN

Absente : Karine FAGES
Secrétaire : Eliane CALDEI-VIDAL

Objet : Formation des
Elus

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que par délibération n° 2007-21 du 22 juillet 2020, les modalités pour la formation des élus municipaux ont été définies ainsi qu'une enveloppe budgétaire de 1 500 € consacrée chaque année à la formation des élus.

Compte tenu des possibilités budgétaires et des crédits non consommés sur l'exercice 2020, il est proposé une enveloppe budgétaire pour 2021 de 2 850 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE d'allouer une enveloppe pour l'année 2021 pour la formation des élus municipaux de 2 850 €.

DECIDE que la prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs de dépenses
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 06/04/2021
Qualité : Maire